



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Personne morale de droit public placée sous la protection du Président de la République

Communiqué de presse, le 6 juillet 2017

L'Académie nationale de Pharmacie soutient l'action de la Ministre de la Santé visant à rendre obligatoire 11 vaccins permettant de renforcer la couverture vaccinale des jeunes enfants.

L'Académie tient aussi à rappeler qu'elle a souhaité que des mesures soient prises rapidement en parallèle pour améliorer la couverture vaccinale des personnels de santé afin d'assurer, à côté de leur propre protection, celle de leurs patients.

Elle tient également à souligner que si l'extension de l'obligation vaccinale est susceptible d'entraîner un surcoût immédiat pour l'assurance maladie, elle entraînera *de facto*, une réduction encore plus importante des dépenses liées aux morbidités engendrées par le défaut de vaccination.